

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2011

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 507

présenté par  
Mme Poursinoff, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 52**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement confirment leur opposition à la réforme des retraites initiée par le gouvernement l'année dernière dont les nombreuses injustices ont été dénoncées. Aussi, ils contestent les objectifs de dépense de la branche vieillesse 2012 dont la « progression relativement modérée traduit la montée en charge de la réforme des retraites entamée en 2011 », comme indiqué dans l'exposé des motifs du projet de loi présenté.